Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 16/12/2021 à 21h06 Réference de l'AR : 008-210802971-20211130-DCM2021_050-DE

République Française

Département des Ardennes

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL Commune de Novy-Chevrières

SEANCE DU 30 novembre 2021

Nombre de Membres					
Membres en exercice	Présents	Votants			
15	12	12			
		+ 2 pouvoirs			

Date de convocation 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Yves BEGUIN**, maire.

<u>Présents</u>: BEGUIN Yves, DOMMELIER Benoit, LAMBOT Jean-Pierre, LE PEUC'H Kévin, LEDOUBLE Jérôme, LOZINGOT Sylvie, LUDINART Michel, MALVY Noëlle, PARAPEL Patricia, SIMON Christine, STEVENIN Bernard, VIOLET Odette.

Absents: ENGLERT Marine.

Représentés : LE PEUC'H Régis par LE PEUC'H Kévin, PONCET Frédéric

par VIOLET Odette.

Monsieur LEDOUBLE Jérôme a été nommé secrétaire de séance.

Objet: CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS AVEC L'ASSOCIATION LISA (LIGUE DANS L'INTERET DE LA SOCIETE ET DE L'ANIMAL):

 N° de délibération : DCM2021_050

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	14	13	0	1	0

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite aux dégâts occasionnés par les chats errants, il y a lieu d'intervenir pour éviter leur prolifération et donc les identifier et les stériliser. L'association LISA (Ligue Dans l'Intérêt de la Société et de l'Animal) de Charleville-Mézières (08) propose aux communes de signer une convention avec elle pour gérer les chats errants situés sur le territoire de celles-ci. Par la signature de cette convention, les communes bénéficient des tarifs vétérinaires de l'association LISA tels qu'ils sont définis dans la convention. Les chats soignés, stérilisés et marqués sont remis en liberté sur leur lieu de capture. Le conseil municipal doit en délibéré.

Après en avoir délibéré, à la majorité, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- approuve le projet de convention de gestion des chats errants (situés sur le territoire de la commune) entre la Commune de NOVY-CHEVRIERES et l'association LISA (Ligue dans l'Intérêt de la Société et de l'Animal) annexé à la présente délibération; Cette convention prendra effet à compter de sa date de signature et sera renouvelée tacitement chaque année en date du 1^{er} janvier; Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par dénonciation respectant un préavis de 1 mois (soit avant le 1^{er} décembre de l'année en cours);
- s'engage à faire stériliser, identifier et, lorsque cela est nécessaire, soigner les chats non identifiés et sans propriétaire vivant sur son territoire,
- Autorise le Maire ou le 1er adjoint en l'absence du maire à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Yves BEGUIN, maire

74

Yves BEGUIN

YVES BEGUIN 2021.12.16 20:57:59 +0100 Ref:20211216_100202_1-1-O Signature numérique le Maire